

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2008)
Heft: 225-226

Rubrik: Dans les cantons

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dans les cantons



ARGOVIE

- La centrale nucléaire de Leibstadt (AG) a battu en 2007 son record de production depuis son entrée en fonction en 1984. Elle a produit 9,436 milliards de kilowattheures d'électricité contre 9,367 milliards en 2006, soit la consommation de plus d'un million de personnes. La centrale va moderniser ses turbines à basse pression pour augmenter la capacité de production de 30 mégawatts.
- Le parlement argovien ne veut plus du tourisme de la mort en Suisse. Il a demandé au gouvernement de déposer une initiative cantonale auprès des Chambres fédérales pour interdire aux organisations d'aide au suicide d'accompagner dans la mort des personnes venant de l'étranger.



BÂLE-CAMPAGNE

- Le gouvernement de Bâle-Campagne veut interdire la vente d'alcool aux moins de 18 ans. Il a proposé une révision de la loi sur les auberges dans ce sens. Le texte prévoit également que la remise d'alcool à des mineurs à titre privé soit punissable. Les parents auront seulement le droit de verser du vin ou de la bière à leurs enfants « *en petite quantité* ».



BÂLE-VILLE

- Des voleurs ont dérobé près de 10 tonnes de cuivre dans une entreprise de recyclage à Bâle. Ils ont probablement utilisé une grue pour ôter trois plaques d'acier et de lourdes bobines protégeant le conteneur. Ils ont ensuite chargé dans un camion leur butin (des

tronçons de câble de 70 kilos) avant de prendre la fuite.

- Bâle-Ville veut introduire des cours obligatoires d'allemand pour les enfants étrangers dès l'âge de trois ans, ce qui constitue une première suisse. L'objectif est qu'ils puissent parler correctement la langue de Goethe en entrant au jardin d'enfants.



BERNE

- Pedro et Tana, les jeunes plantigrades de la fosse aux ours de Berne, se retrouvent sans jeux. La faute à la tempête Emma : une rafale de vent a renversé le sapin qui agrémentait l'endroit. Le conifère, haut de 23 mètres, s'est brisé en quatre. Sa chute n'a blessé ni les ours ni les humains. L'arbre, qui avait été offert en juin 2006 par la commune de Tavannes (BE), ne sera pas remplacé, mais une nouvelle fosse est prévue pour 2009 (voir Suisse Magazine n° 223).
- La mendicité ne sera pas interdite dans le canton de Berne. Le Grand Conseil a rejeté par 76 voix contre 63 une motion UDC exigeant une disposition sur l'interdiction de mendier. Les communes resteront souveraines dans ce domaine.
- Des inconnus ont fait main basse sur de l'argent liquide et des billets de concerts d'une valeur de 100 000 francs à Wangen an der Aare. Pas de chance : un dispositif a aspergé les billets de couleur rouge. L'argent volé, qui se trouvait dans une valise équipée de ce dispositif de sécurité, est donc clairement reconnaissable, a indiqué la police cantonale, qui invite la population à la vigilance.



FRIBOURG

- Le Tribunal de la Singine à Tavel (FR) a condamné Jean-Pierre Egger, 60 ans,

avocat et président de l'Association suisse des amis du chanvre, à une peine ferme de 18 mois de prison pour violation de la loi fédérale sur les stupéfiants. Son ex-associé écope lui de 21 mois avec sursis. La cour a considéré comme un fait établi que le chanvre litigieux cultivé par les deux associés était également vendu comme stupéfiant, leur rapportant des bénéfices considérables.



GENÈVE

- L'entreprise qui traite les déchets de la ville de Genève vient d'accepter de recevoir 300 000 tonnes en provenance d'Autriche et surtout de Naples. La capitale économique helvète va-t-elle devenir la poubelle de l'Europe au profit de la Mafia ?
- L'initiative cantonale visant à garantir un accueil scolaire continu de 7 h 30 à 18 h aux élèves genevois a abouti. Le texte, soutenu par le Parti radical et le journal gratuit GHI, a recueilli 12 500 paraphes, 2 500 de plus que nécessaire.
- Le siège européen de l'ONU à Genève a engagé son premier fonctionnaire à quatre pattes. Un chien détectera désormais explosifs, armes et munitions pour assurer la sécurité du Palais des Nations. Le berger allemand et son maître, un ancien membre de la brigade de police genevoise, seront rejoints d'ici peu par trois ou quatre autres chiens, a indiqué l'ONU.
- Les citoyens du canton de Genève ont refusé à 63,99 % une initiative fiscale taxant les grandes fortunes. Ils ont aussi rejeté une autre initiative voulant revenir sur une baisse d'impôt sur le revenu votée en 1999. Toujours en matière d'impôts, ils ont accepté une loi qui exempte de l'impôt sur le capital, pour une durée de trois ans, les nouvelles entreprises et celles venant s'implanter à Genève. Ils ont aussi été d'accord pour baisser le barème de l'impôt pour les véhicules utilitaires. Les Genevois ont aussi accepté la révision de la loi sur le

Dans les cantons

▷ chômage : le système des emplois temporaires qui permettait de bénéficier une seconde fois des indemnités fédérales est supprimé. D'autre part, les citoyens ont dit oui à l'octroi aux services industriels de Genève d'un monopole de l'approvisionnement et de la distribution en eau et en électricité dans le canton. Enfin, ils ont accepté des mesures destinées à favoriser les économies d'énergie dans le domaine du logement.



GLARIS

• Les sièges glaronais au Conseil des États restent en mains bourgeoises. Le conseiller d'État radical Pankraz Freitag a nettement battu le conseiller national socialiste Werner Marti. Il succède ainsi au radical Fritz Schiesser. Âgé de 55 ans, le directeur des travaux publics du canton a recueilli 4 969 voix.



GRISONS

• Les habitants de Coire ont décidé d'interdire la consommation d'alcool sur la voie publique entre 0 h 30 et 7 h. S'appliquant à certaines zones, la mesure vise à assurer l'ordre et le calme dans la ville grisonne. L'usage d'alcool mais aussi de nicotine et d'autres drogues à proximité d'écoles ou de places de jeux est également prohibé.

• Une femme âgée de 47 ans a perdu la vie à Avers (GR), alors qu'elle faisait de l'escalade. Une stalactite de glace lui est tombée sur la tête. Grièvement blessée, la victime est décédée sur les lieux de l'accident.



JURA

• Après d'intenses négociations, un accord a été trouvé entre la chimie bâloise (BCI) et les opposants au plan spécial d'assainissement de la décharge

de Bonfol (JU). Plus rien ne s'oppose désormais au début des travaux sur ce site pollué. La chimie bâloise estime à 350 millions le montant qu'elle aura à déboursier jusqu'à la fin des travaux pour la remise en état de ce site. Ce montant comprend toutes les études réalisées pour mener à terme ce projet. Bonfol contient plus de 114 000 tonnes de déchets toxiques. La décharge a été exploitée de 1961 à 1975.

• La patinoire de Delémont est sauvée pour les deux ans à venir grâce au bon vouloir de presque toutes les communes du district, qui ont accepté de verser une contribution financière de 2,50 francs par habitant. Cela n'assure toutefois pas son avenir à long terme.

• Le canton du Jura accueillera un centre de formation et de sécurité routière à Vendlincourt (JU). Ce projet de circuit automobile a été accepté par 60 % des votants de ce village ajoulot. La participation a atteint 90,1 %. S'étendant sur 15 hectares, cette installation sera dotée d'une piste de 2,7 km. Elle n'accueillera jamais de courses automobiles même si le concept fait la part belle au pilotage sportif. L'investissement, estimé entre 10 et 12 millions de francs, sera financé par des privés et des acteurs de l'industrie automobile.



LUCERNE

• Des faux policiers ont une nouvelle fois dépouillé un touriste à Lucerne. Un Chinois s'est ainsi fait dérober 1 000 francs. Ils ont également essayé de voler de l'argent à des touristes japonais et des Émirats arabes unis, mais leur coup a raté. Deux couples de touristes indiens avaient déjà été victimes de ces faux pandores au cours des semaines précédentes. La police lucernoise a édité un flyer à l'intention des touristes pour les mettre en garde contre ce phénomène.

• Le Musée suisse des transports à Lucerne a enregistré en 2007 une hausse de fréquentation : 872 905 visiteurs ont été recensés, soit 17 % de plus qu'en 2006. C'est le musée le plus visité du pays.



NEUCHÂTEL

• La localité des Brenets (NE), au bord du Doubs, a pris des mesures de lutte contre l'excès de trafic routier transfrontalier. Un service de bus gratuit entre la frontière franco-suisse et le village fonctionne désormais. Le bus prend en charge les automobilistes au poste frontière des Pargots et les transporte sur leur lieu de travail aux Brenets ou à la gare CFF.

• À 53 ans, Martine Rahier est la première femme à devenir rectrice d'université en Suisse romande. Elle prend les rênes de l'Université de Neuchâtel. La première femme en Suisse à accéder à ce poste était la physicienne Verena Meyer, rectrice de l'Université de Zurich de 1982 à 1984.



OBWALD

• Malgré les baisses d'impôts, les caisses du demi-canton d'Obwald se sont remplies en 2007. Les comptes bouclent sur un bénéfice de 1,9 million de francs. La population croît sensiblement et les entreprises affluent.



SAINT-GALL

• Pas de chance pour un jeune de 16 ans qui tentait de vendre du haschisch à un inconnu dans les rues de Saint-Gall. L'homme à qui il proposait sa marchandise était un policier patrouillant en civil. Lorsqu'il a révélé son identité à l'adolescent, celui-ci a tenté de fuir, mais sans succès. Le jeune, emmené au poste, avait aussi sur lui un portable volé.

• Un guide de montagne a été condamné pour homicide par imprudence, une personne de son groupe de onze touristes allemands étant morte lors d'une avalanche. Le Tribunal de district de Werdenberg-Sargans lui a infligé une peine en jours-amendes équivalant à 8 400 francs.



SCHWYZ

• Deux toiles de Picasso, *Tête de cheval* (1962) et *Verre et pichet* (1944) ont été volées dans une exposition à Pfäffikon (SZ). La valeur de ces deux œuvres s'élève à plusieurs millions de francs. On ne sait pas encore comment les voleurs ont réussi à s'introduire dans le centre culturel où étaient exposées les œuvres. Un mandat de recherche international a été lancé. Quant aux propriétaires des toiles, ils promettent une récompense.



SOLEURE

• Le plus beau moniteur de ski de Suisse s'appelle Andreas Belser. Âgé de 27 ans, ce Soleurois a recueilli 52,4 % des voix lors d'un concours sur Internet initié par Suisse Tourisme.

• Un papy de 81 ans a sprayé le slogan « *Sabo nazi* » sur une vitrine proche de l'église catholique de la commune soleuroise de Kleinlützel. Il faisait référence au curé de la commune de Röschenz (BL), Franz Sabo. L'octogénaire a avoué son forfait. Il devra répondre d'atteinte à l'honneur.



THURGOVIE

• Un Suisse de 22 ans fait l'objet d'une procédure pénale pour avoir imprimé environ 50 faux abonnements mensuels CFF. Les faits se sont produits entre 2005 et 2007 en Thurgovie. Le faussaire utilisait son ordinateur personnel. Il a revendu une partie des abonnements mais en a aussi utilisé pour son propre usage. Une Suissesse de 22 ans s'est fait pincer avec l'un de ces faux et la police a pu ainsi remonter jusqu'au jeune homme.



URI

• À 66 % les Uranais ne veulent pas interdire au gouvernement de faire de la « *propagande* » avant les votations. Une « *initiative muselière* » émanant de l'UDC Suisse sera soumise le 1^{er} juin prochain en votation fédérale.



VALAIS

• Sept clients anglais d'une célèbre discothèque de la station de Verbier ont été blessés après avoir bu de la tequila accompagnée de soude caustique. L'enquête a montré que le serveur avait confondu le sel et la soude caustique (un produit hautement corrosif) qui étaient entreposés côte à côte. Victimes de brûlures et de saignements à la bouche, les clients ont porté plainte.

• L'architecte Mario Botta ne construira pas de chapelle sur l'alpage de Moosalp. Le projet, porté par la paroisse de Törbel, a été refusé par la Commission cantonale des constructions (CCC). La Fondation suisse pour la protection et l'aménagement des paysages et Pro Natura Valais, qui s'étaient opposées au projet, sont très satisfaites de cette décision.



VAUD

• Le droit de vote et d'éligibilité des étrangers sur le plan cantonal a été refusé par le Grand Conseil pour une seule voix d'écart. Il examinait l'initiative constitutionnelle de l'ancien député Josef Zisyadis (À gauche toute !) pour introduire cette possibilité qui existe déjà au niveau communal. La gauche elle-même a été surprise par ce résultat extrêmement serré. Les Vaudois ne pourront pas se prononcer sur le sujet.

• Les députés vaudois ont adopté à l'unanimité un postulat de l'ancien député Olivier Français (rad.) demandant au Conseil d'État de relancer la construction de nouvelles usines hydro-

électriques. Un signal fort pour un gouvernement déjà acquis à la cause.

• Trente ans après la mort de Charlie Chaplin dans son manoir de Corsier-sur-Vevey, la demeure où il a passé 24 ans de sa vie sera transformée en un musée dont l'ouverture est prévue pour la fin 2009. Ce projet, dont le coût est estimé à 21 millions de francs, est devenu réalisable grâce à la signature intervenue récemment de la promesse de vente du manoir à des investisseurs luxembourgeois.

• La police vaudoise vient de se doter de nouvelles caméras chargées de scruter les numéros d'immatriculation. Le système de recherche des véhicules signalés qui est installé dans les véhicules de police est doté d'un logiciel très perfectionné qui détecte en une fraction de seconde les plaques d'immatriculation recherchées. La minicamera est ainsi capable de détecter une voiture volée parmi les 80 000 numéros de plaques suisses et étrangères recherchées. Le système est très performant et fonctionne de jour comme de nuit. C'est une première en Suisse romande. En Suisse alémanique, Zurich l'utilise déjà. Coût de l'investissement : 100 000 francs.



ZURICH

• L'entreprise bernoise Losinger, filiale de Bouygues Constructions, a démarré le chantier de la plus haute tour de Suisse, la « *Prime Tower* » de Zurich. Elle coûtera quelque 260 millions de francs, selon le groupe français. L'ensemble des travaux pour cette tour de 126 mètres avec 36 étages devrait durer trois ans. La « *Prime Tower* » offrira plus de 40 000 m² de surfaces de bureaux modulables. Elle sera la plus haute tour du pays jusqu'à ce que Roche termine de construire sa tour de 160 mètres à Bâle, vraisemblablement en 2011.

• Avec 74,9 % de oui, le canton de Zurich sera le premier à se doter d'une base légale sur la vidéosurveillance. Berne, Fribourg ou encore Uri veulent faire de même. La nouvelle loi sur la police introduit aussi les périmètres d'exclusion pour les marginaux, alcooliques et toxicomanes.

HENRIETTE GERMAIN-NICOLET